

DISCOURS DE GUIGNOL

A SES ACHETEURS DE

LA GUYOTIÈRE, LA CROIX-ROUSSE ET LE GORGUILLOIN

Z'enfants, les gones !

Du depuis que je n'ai t'été feurcé de lâcher le clocher de Fourvière, y sont une tapée de pillandrins que me font contre et que m'ablagent de toutes sortes de menteries. Y jacassent comme ça que j'ai retourné ma veste, tout uniment parce que j'ai passé de l'autre côté de l'eau ; y disent que je sis borniclasse pace que eusses y leur faut de vitres sur les chassiss pour y voir clair et que moi je renucle mieux avè mes deux quinquets qu'eux autres avè leurs quatre z'yeux ; y jabottent aussi que je sis un melachon, un gone mouvant, un benoni-cavet, un fourachaux, une charipe, un mandrin, un peju, un cogne, un porte-paquet, et même ment un orléanisse ; voui bien, les gones, un orléanisse ! c'te ganacherie ! moi que niche à Vienne comment que je peux être orléanisse ? Je sais pas seulement par ousqu'y faut passer pour y aller à Orléans, si c'est par Vaise ou par la Quarantaine.

Gobez pas c'te attrappe, z'enfants, je sis toujours Lyonnais pour de vrai et pour de bon. Tout ça qu'y chantent, ces artignols, c'est rien que pour me brouiller avè vous autres ; c'est tout de frimes. Mais ayez pas peur, je con nais ben la rebrique pour leur couper le sifflet et faire finir leurs arias. Gn'a qu'un moyen, c'est de venir là franc, en beau devant de vous, vous dégobiller tout ça que j'ai sus le cœur sans n'en oblir une miette. Après ça vous me direz si j'ai cané, si j'ai fait clinquaille, si j'ai piauté dans la basouille de la boimerie et du bousillage de conscience.

Arregardez voir un peu leur canalerie de malice : y n'ont voulu faire croire que j'allais devenir un polichinelle et un arlequin et y n'ont piaillé que je voulais couper ma queue, les menteurs. En velà une par exemple, et què que je seuis sans ma queue ? Ma queue, nom d'un rat, mais c'est pire encore que mon rouet à parole, que mon méquier à frimes, que ma boutique à blagues, j'aimerais ben mieux me laisser déchicotter la basane, me faire arracher le foie et la corée plutôt que de me laisser couper mon sarsifis ! c'est mon passe-port et ma croix d'honneur, c'est mon empeinte pour mener mon barcot et mon mort-à-pêche pour agripper les barbillons, c'est mon paretonnerre contre la grêle et mon balomètre pour savoir l'heure qu'il est et deviner le temps qu'y sera. Je sis venu au monde avec et je l'emporterai en paradis quand même que le diable s'en mêlerait.

Ah ! je renifle ben leur affaire ; c'est justement au contraire qui voudraient que je me la coupe, ma queue, alorsse je serais rien qu'un matru pierrot, un paillasse de deux yards qu'y feraient gigauder à leur fantesie et qu'y me ficheraient attendant des coups de pied au... à mon arrière boutique tant que prou. Mais

attends voir que je me laisse pincer, je les vois venir les particuyers. Et à preuve que je veux pas me couper ma queue c'est que me velà encore avè vous, les frangins, qu'êtes de mamis à poils.

Vous tourmentez donc pas, z'enfants, et vous faites pas de mauvais sanque. Écoutez pas ces emboimeurs que piaillent que je bousille ma pièce, que mon ovrage va toute de guingoi et que je fais rien que de crapauds, de grilles et de z'impanissures. C'est pas vrai, je m'en défends des pieds et des mains, touche talon, crache par terre. Y me caromnient. Y se maginaient ben qui m'avaient allongé une façure que je pourrais pas m'en tirer, mais je n'en connais aux ognés et justement qu'au contraire que jamais du grand jamais je n'ai tramé un si bon taffetas.

Arregardez-voir seulement, en avez-vous vu comme ça ? Je sais ben que ça vous ébarliaude toutes ces histoires de sélateurs, d'anciens Romains et d'aristos d'autrefois que mes re-craqueurs vous font avaler par lichettes ; vous vous méfiez que c'est d'empoison pour vous faire rendre ce bon fricot mocratique que vous n'avez si bien gobé ; mais c'est tout à l'incontraire ; pisque vous l'avez en plein dans le corps, toutes ces affaires que je vous cogne par dessus ça vous l'enfoncera au fin fond de la basane et ça l'empêchera de se vapeurer que ça pourrait manquement vous emboconner d'aphyssie.

Pis voyez-vous c'est pas tout ça, les braves gens parlent pas tant : gn'a qu'une chose c'est que je sis le malin des malins et que faut pas bagasser avè moi. Je vous apporte une topette de ratobon interrectuel et moral ; quand même que c'est les religieuses de l'Hôtel-Dieu que l'on pitrognée c'est du bon ; j'ai sogné la marmite. Arregardez pas l'étiquette, ça veut rien dire ; fermez les yeux, ouvrez le bec, et avalez-moi ça sans rechigner ; tous les dimanches matin, vous n'en relicherez une goutte ça vous fera pas mal et ça fera toujours du bien au marchand.

Là, ça gn'est, avalez, les gones, caponnez pas, tetez dur à la fiôle, y semble que vous gobez de tisane de tord boyaux et y n'en sortira que du buyon. Parce que ça, voyez vous, ça c'est toujours la fin si bien que le commencement de toutes les histoires de ce monde : de l'eau claire.

GUIGNOL.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE

Lyon, 24/4. 75.

Mon cher ami !

Je suspens mes études sur Lyon pour vous parler d'un procès célèbre qui s'est jugé à Bourg-en-Bresse, petite ville voisine renommée pour ses produits gastronomiques. J'ai tenu à assister à ces débats juridiques pour me rendre compte de la moralité du pays et des formes judiciaires françaises.

Il s'agissait d'un très-intéressant criminel qui, après avoir séduit une jeune et jolie fille, sa servante, a jugé très-commode de s'en débarrasser en l'assassinant. En outre, cet homme était riche et pouvait très-bien donner à cette infortunée, sinon la réparation

pour secouer un joug, non-seulement déshonorant, mais aussi presque toujours, comme on le verra, oppressif et écrasant. Ce ne fut pas tout, et, non contents d'abandonner leur langue nationale pour celle des vainqueurs, ils en vinrent jusqu'à rejeter les noms de leurs ancêtres et à se faire appeler de noms romains. Ceux qui par un certain scrupule ou parce que leur nom de famille n'avait pas un cachet trop celtique, trop barbare, comme ils disaient, ne les changèrent pas, adoptèrent tout au moins des prénoms et des surnoms latins (1). A l'imitation des affranchis, tous ces Celtes si vains, si orgueilleux, si fanfarons, se firent gloire des prénoms de Caius, de Sextus, de Publius, des surnoms de Lucanus, de Méléagre, de Priscianus, il y en eut même qui se parèrent du nom du conquérant des Gaules : le principal magistrat des Ségusiaves se faisait appeler Caius Julius Jullus (2).



Monnaie ségusiave. (3)

La cité ségusiave fut une imitation de

(1) On sait que les Romains avaient trois noms différents : le prénom, *prænomen*, que nous avons conservé dans nos noms de baptême ; le nom proprement dit, *nomen*, nom de famille, et enfin le surnom, *cognomen*, véritable sobriquet, quelquefois transmissible, souvent exclusivement personnel et motivé, la plupart du temps, par des particularités ou des défauts physiques.

(2) On verra plus loin un druide apostat se glorifier, lui aussi, du nom de Jules.

(3) Cette pièce, dont l'attribution aux Ségusiaves n'est pas douteuse, et dont on connaît d'assez nombreux exemplaires, a divisé les savants en ce qui concerne l'explication du revers. L'une des figures représente incontestablement Hercule, reconnaissable à sa massue et à la peau du lion de Némée qui pend de son bras gauche ; le petit personnage sur lequel il s'appuie serait Telesphore, dieu de la convalescence. Mais que signifie le mot *ARVS* inscrit dans le champ de cette médaille ? Selon les uns, c'est une épithète appliquée à Hercule, qualifié ainsi de « secourable ; » selon d'autres, ce serait le nom du chef gaulois sous l'administration duquel la pièce fut frappée. Quoiqu'il en soit, ce mot prouve que cette monnaie ne remonte pas à l'époque de l'indépendance comme quelques-uns l'ont dit ; il serait écrit *Aros* ; la terminaison *us* témoigne qu'elle date de la période gallo-romaine. Les Ségusiaves furent privés sans doute du droit de monnayage sous la domination des Eduens et, après que les Romains le leur eurent accordé en les éman-

Rome elle-même. Elle eut sa curie, copie du Sénat ; elle eut ses duumvirs administratifs et judiciaires qui pouvaient se considérer comme des sortes de consuls ; elle eut un chef suprême paré du nom pompeux de prince (1) et qui devait se croire un petit empereur dans son pays ; elle eut pour la représenter aux assemblées annuelles des trois Gaules, un délégué investi de fonctions à la fois politiques et sacerdotales (2) ; elle obtint jusqu'à une monnaie autonome, et que l'on peut même croire avoir été frappée sous l'autorité du prince de la cité.

Ainsi pourvue de tous les avantages des municipes romains, dotée de corps administratifs dont les dignités ouvraient l'accès aux plus hautes charges de la République, la cité ségusiave pouvait bien se dire libre, alors qu'elle était une copie de la reine du monde ; mais, derrière cet étalage d'une indépendance trompeuse, se cachait un asservissement réel ; les immunités fiscales n'étaient rien pour l'arbitraire des collecteurs romains et, au dessus du pouvoir illusoire et souvent ridicule des dignitaires municipaux, s'élevait l'autorité des légats impériaux et des autres fonctionnaires qui administraient effectivement la province. Sans invoquer l'histoire qui ne parle que trop haut à cet égard, on peut deviner de quel côté penchait la balance dans les rapports de l'administration locale avec la domination romaine, quand, de nos jours

cipant, ils ne le gardèrent pas longtemps ; la monnaie de la colonie de Lyon ayant, par suite de la nouvelle organisation par Auguste, absorbé les monnayages autonomes. La date de ce petit monument se limite donc au troisième quart environ du premier siècle avant notre ère.

(1) Cette dignité, chez les Ségusiaves, est constatée par une inscription conservée à la mairie de Feurs, et qui rappelle que la cité des Ségusiaves a fait les frais des funérailles et élevé un monument *PRINCIPIS* à son prince qui n'est autre que ce Caius Julius Jullus, dont il vient d'être question. A Rome, c'était l'Empereur qui était Prince du Sénat.

(2) Il est question à la fois de ces fonctions sacerdotales aussi bien que de celles de duumvir de la cité des Ségusiaves *II VIR*

CIVITAT·SEGUSIAVOR

sur une plaque de bronze trouvée à Marclop en 1846. C'est cette inscription qui a, la première, appelé l'attention sur le nom véritable de nos ancêtres ; à ce titre, il n'est pas sans intérêt d'en reproduire le fragment essentiel.

où règnent plus de justice et de sécurité, on voit ce qu'il en advient de pareils conflits.

Toute l'organisation inaugurée par les conquérants porte le même caractère : amélioration matérielle incontestable couvrant une désorganisation morale préméditée et plus réelle encore ; titres et dénominations pompeuses destinés à faire disparaître jusqu'aux traces nominales de l'ancienne indépendance. Ce principe qui fit effacer le nom des Celtes de la carte des Gaules, les Romains l'appliquaient aux villes elles-mêmes. On a les noms de six localités ségusiaves dont l'existence est indubitable ; sur ce nombre il n'y en a qu'une seule qui soit venue jusqu'aux temps modernes sans perdre sa dénomination celtique ou tout au moins son importance : c'est Roanne qui se nommait *Roidomna*. Des cinq autres, *Asa Paulini* (1) et *Lunna* étaient des stations d'étapes sur la grande voie de l'Océan ; la seconde de ces localités qui conservait quelques traces de son étymologie celtique, la perdit bientôt en acquérant de l'importance et s'appela *Bella villa*, Belleville actuel (2) ; *Aquæ Segestæ* était une importante station d'eaux minérales où les Romains avaient construit des piscines et jusqu'à un théâtre pour les plaisirs des baigneurs, et à laquelle ils se gardèrent bien de conserver sa dénomination primitive de *Modonium*, et c'est en dépit de la volonté du peuple-roi que le nom de Moind a survécu (3) ; en dernier lieu, les conquérants en vinrent à changer la capitale. C'avait été jusqu'alors une ville nommée, suivant la traduction latine, *Mediolanum*, terme qui, dans la langue de nos

(1) Actuellement Anse.

(2) *Lunna* aurait remplacé une première station plus ancienne appelée *Ludna*, et qui était d'abord la seule entre Lyon et Mâcon. Mais ayant été détruite, elle fut transportée de Saint-Georges-de-Rencoins à Belleville sous le nom plus latinisé de *Lunna*, et une seconde étape fut créée à Anse. On doit lire à ce sujet les deux dissertations de M. d'Aigueperse, savant Lyonnais qui, le premier, a déterminé l'emplacement de *Lunna* et prouvé que c'était Belleville. Voir aussi la carte à la fin de ce chapitre.

(3) Il y a deux cents ans déjà qu'un annaliste forésien, La Mure, a fait observer que l'on ne devait pas écrire Moingt, mais Moind, et l'erreur persiste encore. L'emplacement d'*Aquæ Segestæ* a été un objet de discussion. On le plaçait d'abord à Saint-Galmier ; l'opinion qui a prévalu est celle de M. l'abbé Roux. Voir la carte à la fin du chapitre et sur les antiquités de Moind la *Description du pays des Ségusiaves* d'Aug. Bernard.

pères, ne signifiait rien autre que capitale : *Mediolanum*, qui équivalant comme signification et comme forme étymologique au *Mittelland* des Allemands ou *Midland* des Anglais, signifie littéralement terre du Milieu, et, suivant un préjugé fort ancien et que les peuples orientaux conservent encore, le milieu d'un pays, en est l'endroit principal et sacré. Pour les Musulmans, la Mecque, la ville sainte, leur capitale religieuse, est au centre de la terre ; les Chinois voulant dire que leur pays est le premier Etat du monde ne l'appellent pas autrement que l'Empire du Milieu ; les Celtes, dans le même ordre d'idées, avaient fait de Chartres le siège de leurs assemblées nationales, leur capitale morale, parce qu'ils croyaient que cette ville était au centre de la Gaule ; et c'est d'après une inspiration du même genre que les capitales de plusieurs de leurs peuplades ne portèrent que le nom générique de *Mediolanum*. Outre le *Mediolanum* des Ségusiaves, on trouve celui des Bituriges, des Aulerques, des Santons, et enfin une ville célèbre qui, dans sa dénomination actuelle, a conservé la trace de cette étymologie, le *Mediolanum* des Insubres, Milan. D'autres peuples qui avaient une certaine communauté d'origine avec les Celtes, usaient aussi du même mot de Terre du Milieu pour désigner leurs métropoles, et l'on rencontre de cette façon des *Mediolanum* dans la Grande Bretagne, en Germanie, en Mœsie, en Espagne, en Celtibérie. Un géographe de l'antiquité s'est même servi expressément de ce mot pour équivaler de capitale : Ptolémée, en effet, appelle cité méditerranéenne des Allobroges, (ce qui dans sa langue est la traduction du *Mediolanum* des Latins), la ville de Vienne que son prédécesseur Strabon avait qualifiée du nom de métropole ; et il ne peut y avoir d'équivoque sur le choix de ce terme, car Vienne, bien loin d'être au milieu des terres des Allobroges, était au contraire, à leur extrême limite occidentale.

Les Romains se gardèrent bien de respecter cette antique tradition ; ils enlevèrent à *Mediolanum* son rang (1) et créèrent pour

(1) L'emplacement de *Mediolanum* est encore douteux. D'après l'étymologie, on devrait le placer à Meylieu, près de Montrond. Dans une étude récente, M. Vincent Durand l'indique à Miolans, hameau de Pontcharra. (Voir la carte). Aug. Bernard a tourné

le remplacer une ville toute nouvelle qui reçut le nom de *Forum Segusiavorum*, marché des Ségusiaves. Tout leur système se révèle dans ce changement ; au sentiment de l'honneur, à l'esprit guerrier, ils substituent les appétits matériels et l'esprit mercantile ; l'or doit dompter le fer et désormais l'épée du soldat va s'abaisser devant le coffre-fort de l'usurier. C'est par de tels moyens que l'on asservit les peuples en les amollissant et les corrompant.

Les changements ne se bornèrent pas là ; les Romains s'en prirent à la religion elle-même. En même temps qu'ils proscrivaient le Druidisme, ils faisaient pénétrer le polythéisme par toutes les voies possibles. Les Ségusiaves, outre les dieux ordinaires (1) eurent leur divinité locale. Un poids de bronze découvert à Feurs, il y a plus de deux cents ans, porte l'inscription ci-dessous :

DEAE · SEG · F
P · X

Incrustée en lettres d'argent, elle atteste que ce poids, qui était vraisemblablement l'étalon, le type des poids du pays, est dédié à la déesse des Ségusiaves (2). Ce monument appartient aux premières années de la conquête, et il prouve avec quelle promptitude les conquérants s'étaient hâtés de réagir sur le culte lui-même. On est épouvanté de voir jusqu'où Rome avait

les difficultés que soulèvent les mesures indiquées par les itinéraires anciens, en supposant que les Romains n'avaient fait que substituer le nom de *Forum* à celui de *Mediolanum*, qui devint dès-lors Feurs. Sur la ville de Feurs ancienne, on doit consulter surtout le savant ouvrage de M. l'abbé Roux : *Recherches sur le Forum Segusiavorum*.

(1) La monnaie reproduite plus haut prouve, par exemple, qu'ils adoraient Hercule.

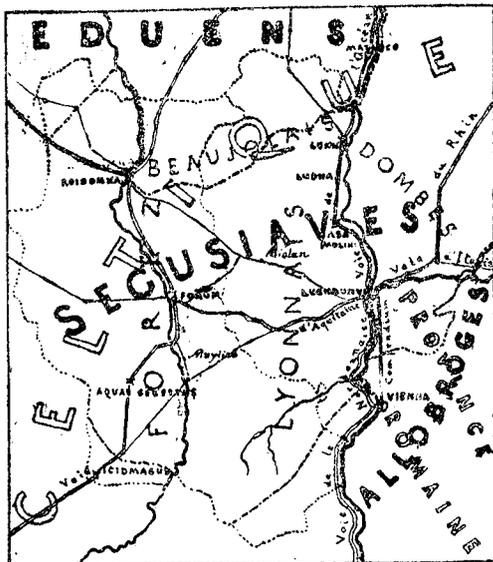
(2) Ce petit monument qui a appartenu primitivement à l'historien montbrisonnais, La Mare, est actuellement conservé au musée du Louvre. L'inscription a soulevé quelques dissentiments parmi les savants. Cependant ils sont tous d'accord sur le sens des lettres P. X., qui marquent que ce poids pesait 10 livres romaines, ce qui correspond en effet, avec son poids actuel. L'opinion est à peu près unanime sur l'abréviation *Seg.* que l'on admet devoir être rendue par *Segusiave* ou *Segusiavorum* ; il n'y a de doute que sur la lettre F., ce qui est peu important.

poussé la science de la domination et de la tyrannie ; elle en a connu tous les secrets, elle pratiquait, il y a plus de dix-huit siècles, des moyens d'action que, dans un même but de domination, toute une classe sociale a, depuis moins d'un siècle seulement, entrepris d'utiliser. Les Romains connaissaient ce principe que l'on renouvelle aujourd'hui : Quand on veut asservir une race chez laquelle l'âme a encore du ressort, le cœur de l'énergie et de l'élan, il faut lui enlever toute idée spiritualiste, lui enseigner le culte de la matière ; dès que l'intelligence est abruti, la volonté n'a plus de ressort ; lorsque le sens moral est oblitéré, l'esprit n'a plus même conscience de la nature de la liberté ; et du moment où le sentiment de l'ordre surnaturel s'est effacé dans l'homme, son bras est sans force aussi bien pour défendre ses droits que pour accomplir ses devoirs.

Telle fut la vie dont vécurent nos pères les Ségusiaves, pendant près de quatre siècles, jusqu'au jour où ils furent absorbés par l'influence de la ville de Lyon. Au point de vue politique et administratif, ils jouissaient de cette existence distincte, mais toute servile qui ressemble absolument à celle d'un département français ; sous le rapport social et moral, ils descendirent jusqu'au dernier degré les uns, les pauvres, de l'esclavage, les autres, les riches, de la dégradation. Mais ils ne s'en plaignirent pas, car la multitude était sans voix même pour gémir, et quant aux privilégiés, de quoi auraient-ils pu se plaindre, n'ayant que le sentiment du bien-être matériel ? Ils avaient la fortune, de vastes champs, de riches villas, des jeux, des plaisirs, toutes les jouissances raffinées de la civilisation antique ; les fonctions, les dignités, les places richement rémunérées leur étaient ouvertes ; ils pouvaient parcourir toute l'échelle des honneurs dans leur pays et jusqu'à Rome. Ils pouvaient même dans les derniers temps rêver la pourpre impériale.

Il vivait donc heureux, ce gallo-romain, sans autre souci que de savoir à quel pouvoir il fallait obéir, quel maître il fallait flatter ; sans autre crainte que de voir les partis se disputer l'empire les armes à la main dans ses champs, et aux dépens de ses moissons, et venir troubler ainsi la quiétude de son égoïsme. Investi virtuellement de tous les pouvoirs publics, il fuyait toute

initiative, il évitait à tout prix de parler ni de l'Empereur, ni du préfet, ni des décrets, ni des impôts ; sénateur, il ne siégeait que pour rehausser de sa présence l'éclat du gouvernement consul, il n'avait brigué les faisceaux que pour s'en faire une vaine gloriole, et se gardait bien de contrecarrer les caprices des prétoriens, les fantaisies des légions provinciales ou les rares vellétés de pouvoir qu'affichaient parfois les patriciens avilis.



Carte du pays des Ségusiaves. (1)

Et puis, après tout, il se dédommageait, aux dépens de la misère de ses serfs, des char-

(1) Cette petite carte résume tout ce que l'on sait de certain sur la géographie antique de notre province et les conjectures les plus vraisemblables qui ont été émises. Les lignes ponctuées marquent les limites des départements actuels ; celles où les points alternent avec des traits — — — indiquent l'étendue de l'ancien diocèse de Lyon, ce qui est important, car on a remarqué que les divisions ecclésiastiques coïncident généralement avec les divisions antiques. Les doubles traits == suivent le tracé des voies romaines signalées par Strabon, ou déterminées par la carte Théodosienne dite de Peutinger. Les traits simples signalent les directions de voies moins certaines ou moins généralement admises. Le travail le plus récent à consulter sur la géographie antique est celui qui a servi de base aux cartes annexées à l'*Histoire de César*, par Napoléon III. On ne doit pas omettre de rappeler que parmi les savants qui ont concouru à cet important travail, se trouve un Lyonnais, M. le conseiller Valentin Smith.

ges que lui imposaient les receveurs impériaux ; il se vengeait sur les épaules de ses esclaves de sa propre lâcheté et de son servilisme devant les volontés de l'Empereur et de ses fonctionnaires, envers les brutales fantaisies de la populace ou des légionnaires. A plat ventre envers la tyrannie du jour, quelle qu'elle fut, il trouvait moyen d'en exercer sa part en la soutenant de toutes ses forces, et il parvenait à dominer lui-même à force de bassesse auprès du pouvoir. En un mot, il vivait, ce fils de Brennus et de Bellovèse, modèle parfait de l'homme d'ordre, du bourgeois qui se qualifie lui-même honnête homme ; type primitif de ce souverain du monde nouveau qui s'en va achetant le talent, corrompant les intelligences, asservissant les bras, et qui, ruinant les uns par les autres, les trônes et les démocraties, étendra bientôt, comme un lourd cauchemar sur tout le globe, la tyrannie écrasante et implacable de la boutique et des banks-notes.

CHAPITRE II.

La Colonie.

Les Romains étaient dans l'usage d'établir des colonies dans les pays conquis. Ils bâtissaient une ville, la peuplaient de citoyens romains, ordinairement anciens légionnaires, leur distribuèrent, en outre, des terres enlevées aux vaincus, et, de cette façon, ils se trouvaient prendre bien réellement possession du pays.

Les colonies étaient toujours des villes importantes ; le siège de l'administration et le plus souvent du régime local y était établi. Romains, dévoués à la politique et aux intérêts romains, soldats, possédés sur le sol qu'ils habitaient, les colons servaient de lien entre la métropole conquérante et le pays conquis ; ils communiquaient aux indigènes le respect et la crainte du nom romain, et leurs villes étaient autant de citadelles qui inspiraient aux vaincus une terreur salutaire, et qui, en cas d'échecs, pouvaient servir de refuge et de point d'appui aux légions.

Malgré tous ces avantages, il ne fut point d'abord fondé de colonie chez les Celtes. Ra-

qu'il lui devait strictement, tout au moins une certaine compensation du tort qu'il lui avait causé. Du reste il paraît que ce genre de crime est fort répandu dans ces régions, car c'est le troisième qui se produit depuis trois ou quatre ans ; et les coupables étaient toujours des individus aisés, doux de caractère, assez rangés de conduite et tout à fait honnêtes dans le sens français du mot dont je ne puis vous donner la traduction dans aucune langue morte ou vivante que je connaisse.

Après plusieurs jours de débats qui n'ont pas laissé l'ombre d'un doute sur la culpabilité de l'accusé, celui-ci a néanmoins échappé à une condamnation capitale au moyen de ce que l'on appelle ici circonstances atténuantes et que le jury applique arbitrairement comme un droit de grâce dont il n'est pas tenu d'exposer les motifs. Et, en effet, dans le cas présent il m'a été impossible de découvrir une circonstance qui atténuât l'horreur du crime, bien au contraire, et les raisons que l'on m'a données de l'indulgence des jurés étaient si saugrenues et si impertinentes que je n'en ai pas tenu compte.

Un autre attrait pour moi a été le plaidoyer du défenseur qui n'était personne autre que maître Lachaud, ce célèbre avocat, vous savez, qui a si bien fait condamner le maréchal Bazaine.

Enfin, j'ai entendu de mes propres oreilles de l'éloquence française et je vous avoue, non sans être singulièrement mortifié, que je n'ai pas bien compris. Moi qui croyais posséder si complètement la langue française, moi qui sais par cœur les plus belles œuvres des grands orateurs religieux, politiques et judiciaires de la France, me trouver embarrassé à l'audition d'un simple discours de cour d'assises, c'est honteux ! Tenez, un exemple : l'accusé qui avait été d'abord pauvre, avait commencé sa fortune en séduisant la fille d'un riche habitant du pays et en forçant ainsi le mariage ; on faisait remarquer par surcroît que cette héritière était plus âgée que lui et par conséquent que c'était la cupidité et non l'amour qui l'avait guidé. Or, à ce reproche, le défenseur a répondu par cet argument. « Est-ce que l'on séduit les filles plus vieilles que soi ? » je n'ai pas du tout compris. Dans mon gros bon sens et suivant le français que j'ai appris, je dirais : Oui, certainement, on peut séduire des filles plus vieilles que soi, mais on n'est pas soi-même séduit par elles. Mais c'est évidemment tout autre chose que maître Lachaud a voulu exprimer. J'ai, depuis quatre jours, le passage sous les yeux ; je m'entoure vainement de dictionnaires et de traités des tropes, d'élégance française et de synonymes, je n'ai pas encore compris. Est-ce une ironie, une préterition, une antithèse, une prolepse, une litote ou une épiphonème ? Ou bien ai-je en face de moi une hypallage, une syllepse, une antiphrase, une métalepse ou une synecdoche dont la nunace m'échappe ? Je l'ignore, je constate seulement que je ne comprends pas et que néanmoins ce passage, comme tout le reste de la plaidoierie, est de la plus haute éloquence. Tous les journaux s'accordent à le proclamer et ce qui est plus étrange encore, c'est que le réquisitoire du Ministère public était aussi éloquent, l'avocat lui-même l'a reconnu. Cela a fini d'égarer mon intelligence. En deux mots, l'exorde de maître Lachaud a été ceci :

Messieurs les jurés, Monsieur le Procureur général vous a parlé un langage éloquent, mais comme vous avez gardé votre liberté de conscience et d'appréciation, (c'est-à-dire, ce me semble, la probité et le sens commun) tout ce que ce magistrat a pu vous dire ne vous convaincra pas du tout. Son éloquence a beaucoup d'influence, nous l'avons tous admirée, mais moi je vais vous parler avec bon sens, sans passion et surtout sans indignation, l'indignation trompe la justice. D'où il faut conclure que le Procureur général avait parlé avec passion, en dépit du bon sens et de manière à tromper la justice et que c'est là l'éloquence.

Comme nous voilà loin de la définition classique : l'éloquence est le langage de l'honnête homme, c'est-à-dire un langage de vérité et de justice. Mais si l'éloquence est actuellement tout le contraire et puisque maître Lachaud n'a pas été moins éloquent que M. le Procureur général, il a dû forcément, lui aussi, pour tromper la justice, exciter la passion et outrager le sens commun. Par conséquent... décidément je m'y perds et ne puis me dégager de cet argument connu. Je m'arrête pour sauver le peu de lucidité qui me reste.

En attendant, Dieu vous garde, mon cher ami, et de la bière lyonnaise et de l'éloquence française pour que vous conserviez votre estomac et votre raison en bonne santé.

Lebewohl

FRANZ W.

CHRONIQUE DU BIEN

.... Le train arrivait à toute vapeur, dévorant l'espace et laissant loin derrière lui les maisons, les arbres, les rochers....

.... Mais, quel malheur le menace-t-il donc ?... Le mécanicien fait des signaux de détresse, il renverse la vapeur.... Mais non, il est trop tard... encore cinquante mètres et le train va rouler dans les fossés profonds qui bordent la voie...

Un tronc d'arbre, apporté là par une main criminelle, gît sur les rails et va causer un horrible malheur !

Tout à coup un garde-barrière aperçoit le danger ; il se précipite et, affrontant le plus grand des périls, il réunit toutes ses forces pour enlever l'obstacle !

Y parviendra-t-il ?... L'arbre est lourd, mais la main de l'homme est forte... Victoire !... Au moment où le train passe, un dernier effort a dégagé la voie, pas assez tôt cependant, car le chasse-pierres de la locomotive a heurté la pièce de bois et l'a envoyée rouler dans l'abîme avec le courageux garde-barrière.

O bonheur ! l'homme se relève, il n'est pas blessé ; il remonte sur le talus et rentre tranquillement dans sa petite maisonnette pour reprendre son travail.

Un tel acte de courage ne pouvait rester sans récompense, aussi venons-nous d'être informé que l'ingénieur en chef de la Compagnie, ayant appris ce beau trait, a voulu récompenser magnifiquement son auteur ; il lui a accordé de son chef une somme de un franc pour prix de son courage et à titre de rémunération.

Mais ce n'est pas tout : le crédit de cette somme a été approuvé par les Actionnaires dans la réunion générale qui a suivi les faits que nous venons de raconter, et, de plus, une collecte organisée spontanément à ladite réunion, a produit soixante-quinze centimes.

Ces diverses sommes ont été remises au garde-barrière aussitôt les formalités nécessaires remplies, c'est-à-dire deux mois après.

On juge de la joie du pauvre homme à la réception d'un argent si bien gagné et dont il pourra faire un noble usage pour l'entretien de sa nombreuse famille, car il est père de huit enfants.

Que doit on le plus admirer dans ces faits ! Le courage du garde-barrière, ou la générosité de l'administration (1).

(1) Si nous ne nommons pas l'administration où s'est produit ce fait, c'est seulement pour ne pas froisser sa modestie. Nous pourrions dire seulement qu'un fait semblable s'est produit dans la Compagnie P.-L.-M. Un garde-barrière qui avait, au péril de ses jours, arraché un enfant de la voie au moment où une loco-

En vérité nous serions fort embarrassé de répondre : nous pouvons dire seulement que ce n'est pas sans émotion que nous voyons, dans un siècle, que de vulgaires détracteurs appellent siècle d'égoïsme, se produire des faits d'une grandeur aussi vraie, d'une simplicité aussi grande.

C'est en vain que nous chercherions dans l'histoire des actions semblables ; non, pas même l'antiquité ne pourrait nous en fournir d'aussi grandes.

En effet, trouverait-on dans l'histoire d'un peuple antique, quel qu'il soit, des gardes-barrières aussi courageux, et des compagnies de chemin de fer aussi généreuses ?

Qu'on interroge l'histoire et qu'on nous réponde !

THÉÂTRES

Il est grand temps de nous y mettre si nous voulons dire quelques mots de la troupe lyrique qui a occupé cet hiver notre première scène.

Encore quelques jours et tous ces oiseaux de passage vont s'envoler. M^{lle} de Vriès, M. M. Delabranche, Dumestre, Falchiéri, Berardi ont un engagement pour Marseille. Les autres se dispersent un peu partout.

Seul, M. Valdjeo nous reste et ce n'est pas un de ceux que nous aurions le moins regretté, s'il nous avait quittés.

La direction change aussi. Après une fructueuse campagne, M. d'Herblay se retire, laissant à son successeur le souci de créer une troupe dramatique pour le théâtre des Célestins et tous les embarras qui résulteront de cette réorganisation ainsi que de la suppression d'une bonne partie de la subvention.

Toutefois, avant son départ, M. d'Herblay nous permettra de lui poser quelques questions relatives à son administration.

1^o Pourquoi M. d'Herblay n'a-t-il monté cette année aucun ouvrage nouveau, grand opéra ou opéra-comique.

Nous avons pourtant vu dire qu'il existait sur le cahier des charges un article qui imposait chaque année à un directeur la mise au répertoire d'un ou plusieurs ouvrages non encore représentés à Lyon.

Cette charge, qui n'a été qu'une charge pour M. d'Herblay, avait été scrupuleusement tenue par tous ses prédécesseurs. M. Danguin, lui-même, avait sans subvention, monté deux opéras nouveaux, et malgré l'animosité de la presse à son égard, on avait été obligé de reconnaître que ces ouvrages étaient représentés avec toute la perfection désirable pour des choses nouvelles. L'année passée a vu naître *Pétrarque*, et Dieu sait quel désarroi régnait dans la direction !

Comment se fait-il que cette année où il n'y a point de désarroi, où il y a une subvention et une subvention comme il s'en était jamais donné à Lyon, comment se fait-il que M. d'Herblay n'ait fait paraître sur notre scène lyrique que des reprises anciennes.

Il est vrai que, sauf un chœur, un ballet, un air et un grand duo, *Guillaume Tell* a été entièrement joué, il est encore vrai, que sauf un air et un chœur dont on ne chante qu'une faible partie, on a remonté le quatrième acte du *Barbier*, qui avait toujours été chanté par Achard et les troupes italiennes de passage ; mais tout cela ne constitue pas un ouvrage nouveau.

motive passait, a reçu une somme de un franc à titre de récompense. De tels actes de générosité ne peuvent rester sous le boiseau ; il faut les produire au soleil pour les exposer à l'admiration du public.

Autre question qui donnerait peut-être une réponse à la précédente.

Pourquoi sur les affiches qui annonçaient au public l'apparition d'*Hamlet*, M. d'Herblay n'a-t-il pas fait, après ces mots : 1^{re} REPRÉSENTATION, ouvrir une parenthèse pour y placer ces huit lettres R. E. P. R. I. S. E. qui, réunies en trois syllabes et en un seul mot, ont quelque signification en bon français.

M. d'Herblay ne devait pourtant pas ignorer qu'on a joué *Hamlet* plus de vingt fois il y a deux ans, puisque ce sont les décors et les costumes achetés par M. Danguin qui ont servi à la reprise du chef-d'œuvre d'Ambroise Thomas.

M. d'Herblay a-t-il voulu, en supprimant ce mot reprise, faire croire au public que cet opéra ne lui était pas connu, ou l'a-t-il fait simplement pour calmer les remords de sa conscience ?

En tout cas le procédé est naïf, et un aussi habile homme que M. d'Herblay devrait avoir d'autres cordes à son violon pour nous dorer la pilule.

La question est là, nous y reviendrons malgré que l'année théâtrale soit terminée, car si ces observations ne peuvent avoir aucune influence sur les actes de notre ex directeur M. d'Herblay, elles pourraient bien en avoir sur notre futur directeur M. d'Herblay si jamais M. d'Herblay ne revenait à la direction de nos théâtres.

ARISTOPHANE.

ÉNIGMES-GUIGNOL.

Pourquoi les anciens appelaient-ils la Saône Arar ?

G. LEBONBOURG.

On dit des œufs cuits à la coque parce que, lorsqu'ils sont cuits de cette façon, il faut absolument se servir d'un coquetier pour les manger.

Un fayencier.

« Du Gourguillon, ce 24 avril 75.

« Mossieu Guignol,

« C'est au moïn un journaliste qui vous a dit celle là. « Quoique les poule ponde les œsfs on dit cuire à la « coq pour cuire avec la coquille. Il n'y a qu'un jour- « naliste pour être tant bête qui ne sache pas ça. Qui « vienne au Gourguillon nos femmes lui en remontre- « ront bien.

« Un tafetassier

« PICOLEAUD

« P. S. Au lieu d'un fauteuil d'orchestre vous feriez « bien mieux payer un litre. »

Petit, t'as si tant d'aime que t'auras le litre, seulement viens le boire avè moi.

GUIGNOL.

CORRESPONDANCE

C. A. à Lyon. — Rassurez-vous ; nos informations nous permettent d'affirmer que la rumeur qui a excité vos craintes n'a rien de fondé. Le propriétaire actuel de la salle de Bellecour a trop bon goût pour permettre une pareille profanation artistique.

M. T. — Guignol reparait depuis le 18 avril, il est en vente à Lyon chez tous les marchands.

Ch. — Votre abonnement vous est servi par nos soins directs. Ce ne doit être que par suite d'un retard de la poste que vous ne l'avez pas reçu. Au surplus nous vous adressons un second exemplaire du n^o 5.

Félix C. — Il y a une faute. Il faut lire *le Royer* et pro- noncer *le Roi-hier* Soyez indulgent.

Le propriétaire-gérant, J. P. DREVET.

ROANNE, IMPRIMERIE ROANNAISE,
Martonne, place de l'Hôtel-de-Ville.